



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

***DIFFÉREND RELATIF À LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE MARITIME
ENTRE MAURICE ET LES MALDIVES DANS L'OCÉAN INDIEN
(MAURICE/MALDIVES)***

**LA CHAMBRE SPÉCIALE RENDRA SON ARRÊT SUR LES EXCEPTIONS
PRÉLIMINAIRES LE JEUDI 28 JANVIER 2021, À 14 HEURES**

La Chambre spéciale constituée pour connaître du *Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre Maurice et les Maldives dans l'océan Indien (Maurice/Maldives)* rendra son arrêt sur les exceptions préliminaires soulevées par les Maldives le jeudi 28 janvier, à 14 heures. L'arrêt sera lu par M. le juge Paik, Président de la Chambre spéciale.

Les audiences sur les exceptions préliminaires des Maldives à la compétence de la Chambre spéciale et à la recevabilité des demandes de Maurice se sont tenues du 13 au 19 octobre 2020. L'historique de la procédure peut être consulté sur la [page](#) consacrée à l'affaire sur le site Web du Tribunal.

Comment assister à la lecture de l'arrêt

Il sera donné lecture de l'arrêt dans la salle d'audience du Tribunal, lors d'une séance de la Chambre spéciale que les parties et le grand public pourront suivre par lien vidéo. Elle sera également retransmise [en direct](#) sur le site Web du Tribunal.

En raison de la pandémie de COVID-19, seul un nombre limité de personnes seront autorisées à assister à la lecture publique de l'arrêt. Les personnes intéressées sont priées de contacter le [Service du protocole](#) du Tribunal d'ici le 25 janvier 2021.

Le texte de l'arrêt sera publié sur le [site Web](#) du Tribunal peu après qu'il en aura été donné lecture et un enregistrement de la retransmission pourra être consulté à la rubrique [Archive des webdiffusions](#) après l'audience.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.itlos.org> ou <http://www.tidm.org>) et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à Mme Julia Ritter ou à M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1,
22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227,
télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.